

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 10 décembre 2020, soit immédiatement après la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge fixée à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont également présentes.

La directrice des finances, Mme Martine Vézina, est également présente.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 04. M. Denis Charette, maire, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

350/10-12-2020

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

#### **1. OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

#### **2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun

#### **3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Adoption du Règlement numéro 2020-400 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires
- 3.2 Adoption du règlement numéro 2020-401 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2021
- 3.3 Adoption du règlement numéro 2020-402 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2021

#### **4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Participation à l'appel d'offres regroupé pour d'obtenir les services d'une firme en ingénierie pour la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux

#### **5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PAV-PPA-ES) – Amélioration de routes
- 5.2 Appropriation du surplus non affecté pour les projets non récurrents 2021
- 5.3 Autorisation d'écritures de régularisation comptable
- 5.4 Radiation de comptes à recevoir



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020

5.5 Dossier du myriophylle à épi au lac Tibériade – Modification de la résolution numéro 185/07-07-2020

#### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun

#### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun

#### 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Bail pour la concession du restaurant et du bar au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)

#### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun

#### 10. DIVERS

10.1 Aucun

1

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

#### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

#### ADOPTÉE

#### AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

351/10-12-2020

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-400 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET SANITAIRES ET CONCERNANT LES REJETS AUX RÉSEAUX D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET SANITAIRES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme Karine Bélisle lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 8 décembre 2020 par Mme Karine Bélisle, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-400 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires.

Que le Règlement numéro 2020-400 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### ADOPTÉE

**Le texte intégral du Règlement numéro 2020-400 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires est reproduit au livre des règlements.**



No de résolution  
ou annotation

352/10-12-2020

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-401 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme Andrée Rancourt lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 8 décembre 2020 par Mme Andrée Rancourt, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-401 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2021.

Que le règlement numéro 2020-401 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 2020-401 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2021 est reproduit au livre des règlements.**

353/10-12-2020

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-402 CONCERNANT LA COTISATION À ÊTRE PAYÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. Denis Brabant, lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 8 décembre 2020 par M. Denis Brabant, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-402 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2021.

Que le règlement numéro 2020-402 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 2020-402 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2021 est reproduit au livre des règlements.**



No de résolution  
ou annotation

354/10-12-2020

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020

### CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

#### PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES REGROUPÉ POUR D'OBTENIR LES SERVICES D'UNE FIRME EN INGÉNIERIE POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER ET LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT que la Ville participe au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle suite à son adhésion à l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que, pour l'année 2021, la Ville prévoit mettre en chantier trois (3) projets qui requièrent une surveillance de chantier ainsi qu'un contrôle des matériaux;

CONSIDÉRANT que la MRC a proposé aux municipalités participant au service d'ingénierie et ayant des projets à mettre en chantier en 2021 de se regrouper afin de lancer un appel d'offres pour obtenir les services d'une firme d'ingénierie pour de la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 934.1 du *Code municipal du Québec* et de l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* des municipalités peuvent s'unir pour obtenir des services et déterminer les modalités de cette union;

CONSIDÉRANT les documents préliminaires d'appel d'offres préparés par la MRC, incluant l'énoncé des besoins spécifiques de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Ville à participer à un appel d'offres public regroupé afin d'obtenir les services d'une firme en ingénierie pour la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux et que le processus de cet appel d'offres soit conduit par la MRC d'Antoine-Labelle et assujetti à son règlement sur la gestion contractuelle.

Que les offres reçues soient évaluées en vertu du système de pondération et d'évaluation prévu à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* et que le comité de sélection soit composé de trois (3) membres nommés par la directrice générale de la MRC, dont un représentant des municipalités participantes.

**ADOPTÉE**

### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

355/10-12-2020

#### REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PAV-PPA-ES) – AMÉLIORATION DE ROUTES

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020

D'approuver les dépenses d'un montant de 45 517 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

#### ADOPTÉE

356/10-12-2020

#### APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LES PROJETS NON RÉCURRENTS 2021

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2021 de la Ville lors de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil a identifié des projets non récurrents qu'il souhaite réaliser en 2021 pour un montant de 242 565 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Otto

Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant de 242 565 \$ à même le surplus non affecté afin d'affecter celui-ci aux projets non récurrents 2021.

#### ADOPTÉE

357/10-12-2020

#### AUTORISATION D'ÉCRITURES DE RÉGULARISATION COMPTABLE

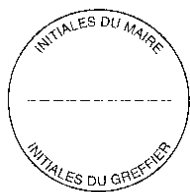
Il est proposé par Mme Karine Bélisle

Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice des finances, Mme Martine Vézina, à effectuer les écritures de régularisation comptable suivantes et qu'elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires à ces transactions :

Résolution	Sujet	Montant net	Source de financement
298/06-08-19	Acquisition d'un tracteur à trottoir neuf (Trackless MT7 2019) passé au surplus de 2019	161 961,59 \$	Règlement d'emprunt 2019-347 initialement adopté le 4 juin 2019
370/01-10-19	Achat d'une fourgonnette utilitaire neuve pleine Ford Transit T-250 2019 (voirie) (Règl. 2019-350 abrogé)	40 438,03 \$	Au surplus non affecté de la Ville
371/01-10-19	Conversion au propane de la fourgonnette utilitaire neuve pleine Ford Transit T-250 2019 (Règl. 2019-350 abrogé)	6 366,44 \$	Au surplus non affecté de la Ville
427/03-12-19	Achat d'une Toyota Rav4 Hybride - Service d'urbanisme (Règl. 2019-350 abrogé)	35 883,68 \$	Au surplus non affecté de la Ville
N/A	Financement de dépenses supplémentaires du Projet Lumière Del (ajout à la résolution initiale 372/01-10-19)	27 489,88 \$	Au surplus non affecté de la Ville
228/01-09-2020	Travaux de rénovation des toilettes du CSCVR	112 959,93 \$	Spécifier que le financement soit pris à même le fond supralocal
143/26-05-2020	Services professionnels pour plans et devis et la surveillance des travaux de vidange des boues usées des étangs aérés	13 595,88 \$	Au surplus non affecté de la Ville (et non à la réserve financière du règlement 2019-355)

#### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020

358/10-12-2020

### RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service des finances à procéder à la radiation de dossiers dus à la Ville de Rivière-Rouge aux montants facturés suivants plus les intérêts et pénalités applicables :

Facture/Matricule	Montant
18118	4 610,52 \$
19076	287,43 \$
0032-76-5839	8 854,18 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>13 752,13 \$</b>

**ADOPTÉE**

359/10-12-2020

### DOSSIER DU MYRIOPHYLLE À ÉPI AU LAC TIBÉRIADE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 185/07-07-2020

CONSIDÉRANT la résolution numéro 185/07-07-2020, adoptée lors de la séance du 7 juillet 2020, mandatant la Coopérative de solidarité en prévention de l'eau (RAPPEL) dans le cadre du dossier du myriophylle à épi au lac Tibériade afin de réaliser les travaux de bâchage de la zone nord, incluant la gestion et la coordination des travaux, pour un montant de 175 548,27 \$ plus les taxes applicables, et ce, suivant une affectation de diverses sources de financement, soit le surplus non affecté, le fonds de roulement et le fonds général;

CONSIDÉRANT que la majorité desdits travaux a été reportée à l'année 2021, alors que les travaux réalisés dans ce mandat ont été pris à même le budget d'opération du Service d'urbanisme et d'environnement et qu'il y a lieu d'annuler le financement prévu à ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 185/07-07-2020 afin d'annuler les appropriations nommées à ladite résolution.

Que la directrice des finances soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### LOISIRS ET CULTURE

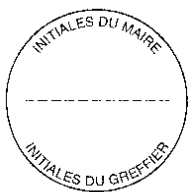
360/10-12-2020

### BAIL POUR LA CONCESSION DU RESTAURANT ET DU BAR AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

Il est proposé par M. Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le bail à intervenir avec M. Dean Elliot Long pour la concession du restaurant et bar du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021 (12 mois) avec deux (2) années optionnelles d'une période de douze (12) mois chacune, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022 et du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 18.

\_\_\_\_\_  
M. Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette, maire